

RAPPORT DES JURYS DES CONCOURS DE CONTROLEUR PRINCIPAL DU TRESOR PUBLIC (ADMINISTRATION CENTRALE) ET SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Les épreuves de sélection se sont déroulées, les 14 et 15 septembre 2009, pour les écrits et du 12 novembre au 18 décembre 2009 pour les épreuves orales.

Les jurys ont procédé le 18 décembre 2009 à la délibération finale puis ont communiqué les résultats.

33 postes étaient offerts au concours de CPTPC pour 232 candidats. 53 postes étaient offerts au concours de SACE pour 122 candidats.

Le concours de CPTPC est ainsi beaucoup plus sélectif que celui de SACE.

1) LES CONDITIONS DE L'EPREUVE

A) L'organisation des jurys

Comme les années précédentes, la composition des jurys a associé des fonctionnaires de profils et de grades différents, la présidente étant commune aux deux jurys.

Cette association a été source de richesse et a bien fonctionné permettant de professionnaliser le déroulement de l'épreuve avec l'apport de membres connaissant bien les spécificités des grades de contrôleur principal du Trésor public et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Les jurys ont reçu une formation à l'IGPDE qui a permis, outre le rappel des règles relatives à un concours, de mettre en place un esprit d'équipe et des principes communs.

B) La notation

Pour les épreuves écrites, il convient de rappeler que les copies font l'objet d'une double correction qui constitue une garantie pour les candidats. Les écarts font systématiquement l'objet d'un réexamen par les correcteurs avant l'ajustement final.

Pour l'oral, le choix a été fait de proposer un large éventail de notation qui permet notamment de valoriser les bonnes prestations.

2) LES OBSERVATIONS DES JURYS

A) L'épreuve écrite

Les sujets relatifs aux notes de synthèse étaient différents selon le concours.

Les sujets retenus ne présentaient pas de difficultés particulières ni dans la forme, ni dans le fond. Ils permettaient aux correcteurs d'appréhender rapidement si les candidats maîtrisaient la technique de la note de synthèse, exercice récurrent dans la carrière d'un fonctionnaire.

Les jurys avaient également choisi de guider les candidats en leur suggérant le plan.

Malgré ces facilités, les jurys ont noté que le niveau général pour les deux concours était moyen.

Pour le concours de SACE, sur 122 copies, 39 ont obtenu une note éliminatoire. Le nombre de places offert, important au regard du nombre de candidats (53 postes pour 122 candidats), a conduit à descendre le seuil de l'admissibilité à 8 sur 20.

Pour le concours de CPTPC, sur 232 copies, 29 ont obtenu une note éliminatoire. Le nombre de place offert, plus restreint que pour le concours de SACE (33 postes pour 232 candidats) a conduit à fixer le seuil de l'admissibilité à 11,5 sur 20.

Il convient toutefois de préciser qu'une note très moyenne en note de synthèse ne permet généralement pas d'être admis, malgré un oral satisfaisant, du fait des coefficients affectés aux deux épreuves.

Il est donc rappelé aux candidats non admis, qu'une préparation spécifique à l'examen professionnel est nécessaire.

B) L'épreuve orale

- L'exposé

L'exposé est le premier contact entre le jury et le candidat.

C'est à ce moment que le candidat se présente, décrit son parcours, ses fonctions actuelles et se situe dans son environnement professionnel.

D'une façon générale, la présentation des fonctions autour d'un plan et dans les délais impartis était maîtrisée.

Sur le fond, certains candidats restent trop descriptifs et ne mettent pas suffisamment en perspectives leurs fonctions.

Sur la forme, les exposés ont été, le plus souvent, appris par cœur. Certains candidats, stressés, ont parfois perdu le fil et ... leurs moyens. D'autres ont un peu trop récité, au risque d'ennuyer le jury.

Il convient de rappeler que si l'exposé doit être préparé avec soin (introduction, annonce de plan et développements respectant le plan), sa présentation doit être la plus naturelle possible.

Un entraînement est indispensable et un passage devant un jury fictif très utile.

Malgré la préparation proposée par l'IGPDE, deux candidats se sont présentés sans avoir préparé d'exposé.

- Les questions

Les candidats étaient d'abord interrogés par la présidente, puis par chacun des membres du jury. Les questions se sont concentrées sur les attributions, puis l'environnement immédiat, enfin sur l'action administrative en général, les réformes en cours et celles des ministères en particulier.

De manière globale, les candidats n'avaient pas de difficulté à soutenir la discussion pour ce qui concerne leurs fonctions même si certains n'arrivaient pas à expliquer leur rôle au sein de leur structure. En revanche, beaucoup étaient moins à l'aise quand les questions devenaient plus générales et dépassaient leur strict domaine professionnel.

Le jury est en droit d'attendre que les fonctions exercées soient resituées dans le contexte de l'action administrative, au plan des ministères et de l'action publique, ainsi qu'au plan local et national et que chacun ait une connaissance globale des grandes réformes en cours ou en projet.

Sur ce dernier point, beaucoup de candidats et notamment les provinciaux, ont montré une bonne connaissance des réformes en cours, engagées dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat. Certains candidats ont même été très brillants montrant ainsi une ouverture d'esprit de bonne augure pour la suite de leur carrière. A l'inverse, certains candidats provenant des services centraux étaient moins à l'aise.

Pour autant, il n'a pas été nécessairement tenu rigueur aux candidats qui, lors de la conversation, n'ont pas été en mesure de répondre à toutes les questions. Un candidat qui ne sait pas, a plusieurs possibilités :

- le dire franchement ; cette attitude n'a pas été sanctionnée par les jurys, mais ne doit pas être utilisée de façon répétitive ;
- répondre à tout prix même en assénant une contre vérité ;
- réfléchir et tenter d'approcher la bonne réponse ; peu de candidats ont osé utiliser cette approche qui permet, pourtant, de montrer au jury leur capacité de réflexion et d'analyse.

En conclusion, les jurys tiennent à souligner l'importance de la préparation proposée par l'IGPDE, tant pour la note de synthèse que pour la conversation.

Les candidats reçus ont un niveau qui leur garantira le succès dans leurs nouvelles responsabilités. Parmi les candidats non-reçus, nombreux sont ceux qui devraient réussir lors d'une prochaine tentative.

C'est pourquoi, les jurys leur souhaitent une bonne chance.

Enfin, les jurys remercient chaleureusement le service des concours : le professionnalisme ainsi que les qualités d'écoute et d'accueil de ses personnels, ont largement contribué au bon déroulement des épreuves.

Le 16 avril 2010

La présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aboua', written over a horizontal line.